



***International Research &  
Exchanges [Board Tunisia]***

**IREX [TUNISIE]**

**Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac  
Constance, Les berges du lac 1053 Tunis - TUNISIE**

**Rapports du Commissaire aux Comptes**

**Exercice clos le 31 Décembre 2021**

## ***Rapport Général***



**International Research & Exchanges [Bord Tunisia]**  
**Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance, Les berges du lac**  
**1053 Tunis - TUNISIE**

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**Madame BEN ABDALLAH YOSRA**

En qualité de directrice de l'association « IREX » - Tunisie,

***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association « IREX » - Tunisie, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font apparaître des revenus de **1 649 071** dinars, et un total des actifs de **301 051** dinars.

A notre avis, les états financiers de l'association « International Research & Exchanges [Bord Tunisia] » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité auditée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les

plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport

### ***Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- Contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret-loi N° 88-2011 en date du 24 septembre 2011, l'association IREX n'a pas respecté le délai légal d'un mois pour publier les données relatives aux sources, aux valeurs ainsi qu'aux objets des subventions d'origine étrangère dans l'un des médias écrits et sur le site électronique de l'association à compter de la date de la décision de leur sollicitation ou de leur réception. En outre, le secrétaire général du gouvernement n'en a pas été informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le même délai.
- En raison de la date de notre nomination, nos travaux d'audit n'ont pas pu être réconfortés par une assistance à l'opération d'inventaire physique des immobilisations. Les tests complémentaires mis en place dans le cadre de notre audit, ne nous permettent pas de nous prononcer sur la réalité des soldes figurant sous la rubrique « immobilisations » au 31/12/2021

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le représentant légal de l'association est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Les états financiers ont été arrêtés par la gérance de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que

l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Tunis, le 29 mai 2023**

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mohamed KHLASS**

**Mohamed Khlass**  
B4, La Palmeraie de Gham, C Khalil  
Marsa 2070  
MF : 1627762 B/A/P/000



# **International Research & Exchanges [Bord Tunisia]**

**IREX [TUNISIE]**

**Siège Social : Centre Carthage Régus, deuxième étage, Rue du Lac Constance,  
Les berges du lac 1053 Tunis - TUNISIE**

**ÉTATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos 31 décembre 2021**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	264 789	73 707
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	<b>2</b>	12 866	5 246
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	<b>3</b>	7 996	7 996
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>4</b>	15 400	11 156
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>301 051</b>	<b>98 105</b>
<b>Passifs et Actifs Nets</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	<b>5</b>	148 455	61 261
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	<b>6</b>	28 297	1 908
PA 4 – Provisions	<b>7</b>	2 460	2 460
PA 5 - Apports reportés	<b>8</b>	106 438	32 475
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 – Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>285 651</b>	<b>98 105</b>
AN 1 – Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	<b>9</b>	15 400	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 – Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>15 400</b>	-
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>301 051</b>	<b>98 105</b>

**Etat des Produits et des Charges**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021**  
**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

Etat des produits et des charges	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Subventions de fonctionnement	<b>10</b>	1 649 071	1 027 950
PR 3- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 6- Produits des placements		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<b>11</b>	8 037	1 598
PR 8- Autres gains		1	5
<b>Total des produits</b>		<b>1 657 109</b>	<b>1 029 553</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>12</b>	78 819	15 297
CH 2- Charges de personnel	<b>13</b>	708 307	562 704
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	<b>14</b>	8 038	4 779
CH 4- Autres charges courantes	<b>15</b>	805 892	419 967
CH 5- Charges financières nettes	<b>16</b>	55 983	26 543
CH 6- Autres pertes	<b>17</b>	71	263
<b>Total des charges</b>		<b>1 657 109</b>	<b>1 029 553</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		-	-



**Etat des Flux de Trésorerie**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021**  
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

<b>Etat des flux de trésorerie</b>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des subventions de fonctionnement		1 746 472	1 046 534
F3- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(1 185 652)	(472 773)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(363 396)	(559 555)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>197 424</b>	<b>14 206</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(6 342)	(9 558)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	(1 199)
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(6 342)</b>	<b>(10 757)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>18</b>	<b>191 082</b>	<b>3 449</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>73 707</b>	<b>70 258</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>264 789</b>	<b>73 707</b>

# Notes aux états financiers

## **1 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association IREX est une association créée en 2015 et est régie par décret-loi 88-2011.

L'association IREX s'emploie à accroître l'accès à une éducation de qualité et à former des leaders à travers la Tunisie par le biais de programme de bourses d'études destinés aux jeunes Tunisiens.

## **2- REFERENCIEL COMPTABLE**

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositives du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, et notamment la Norme Comptable numéro 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996

### **2.1- les PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de réalisation des revenus ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;

- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables

## **2.2- les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers**

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### **2.2.1- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition majoré des droits de douanes et toutes taxes non récupérables ainsi que tous les frais sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à l'association et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivant :

- Equipement de bureau 20%
- Matériel informatique 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers. En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

### **2.2.2- Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquides et équivalents de liquidités, figurants dans le bilan et l'états de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme , liquides et facilement convertibles en trésorerie ( généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

### **2.2. 3- Revenus**

Les revenus sont exclusivement assurés par l'association mère :

- IREX Washington

### 3 - NOTES

#### 1. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 264 789 dinars au 31 décembre 2021 contre 73 707 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES EN DINARS	69 695	51 676
COMPTES EN USD	189 062	18 258
CAISSE EN DINARS	6 032	3 773
<b>Total</b>	<b>264 789</b>	<b>73 707</b>

#### 2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 12 866 dinars au 31 décembre 2021 contre 5 246 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 866	5 246
<b>Total</b>	<b>12 866</b>	<b>5 246</b>

#### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 7 996 dinars au 31 décembre 2021 contre le même solde au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caution de loyer	7 996	7 996
<b>Total</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>

#### 4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 15 400 dinars au 31 décembre 2021 contre un solde de 11 156 dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
EQUIPEMENT DE BUREAU	531	531
MATERIEL INFORMATIQUE	15 430	9 554
MATERIEL TELEPHONIQUE	16 355	9 949
<b>Total Brut</b>	<b>32 316</b>	<b>20 034</b>
Moins : Amortissements	(16 916)	(8 879)
<b>Total net</b>	<b>15 400</b>	<b>11 156</b>

## 5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 148 455 dinars au 31 décembre 2021 contre un solde de 61 261 dinars au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	674	-
DETTES PROVISOIRES POUR CONGES	60 419	-
Retenue à la source et receveur des finances	28 707	22 252
CNSS	48 842	35 209
Charges à payer	9 813	3 800
<b>Total</b>	<b>148 455</b>	<b>61 261</b>

## 6. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 28 297 dinars au 31 décembre 2021 contre 1 908 dinars au 31 décembre 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs d'exploitation	28 297	1 908
<b>Total</b>	<b>28 297</b>	<b>1 908</b>

## 7. Provisions

Le solde des provisions s'élève à 2 460 dinars au 31 décembre 2021 contre le même solde au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2 460	2 460
<b>Total</b>	<b>2 460</b>	<b>2 460</b>

## 8. Apports reportés

Les apports reportés s'élèvent à 106 438 dinars au 31 décembre 2021 contre 32 475 dinars au 31 décembre 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Apports affectés	106 438	32 475
<b>Total</b>	<b>106 438</b>	<b>32 475</b>

## 9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 15 400 dinars en 2021 contre un solde nul en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'investissement	32 316	-
<b>Total Brut</b>	<b>32 316</b>	<b>-</b>
Moins : Résorption des subventions d'investissement	(16 916)	-
<b>Total</b>	<b>15 400</b>	<b>-</b>

## 10. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 649 071 dinars en 2021 contre 1 027 950 dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020
Subventions d'exploitation relatives à l'exercice en cours	1 649 071	1 027 950
<b>Total des subventions consommées</b>	<b>1 649 071</b>	<b>1 027 950</b>

## 11. Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

La quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice présente un solde de 8 037 dinars en 2021 contre 1 598 dinars en 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020
Quote part amortissement subvention investissement	8 037	1 598
<b>Total</b>	<b>8 037</b>	<b>1 598</b>

## 12. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés de fournitures et approvisionnements s'élèvent à 78 819 dinars en 2021 contre 15 297 dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020
Achats consommables	78 819	15 297
<b>Total</b>	<b>78 819</b>	<b>15 297</b>

## 13. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 708 307 dinars en 2021 contre 562 704 dinars au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020
Salaires et compléments de salaires	614 312	481 067
Charges sociales légales	93 995	81 637
<b>Total</b>	<b>708 307</b>	<b>562 704</b>

## 14. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 038 dinars pour l'exercice 2021 contre 4 779 dinars en 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	2021	2020
Dotation aux amortissements Immobilisations corporelles	8 038	4 779
<b>Total</b>	<b>8 038</b>	<b>4 779</b>

### 15. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 805 892 dinars pour l'exercice 2021 contre 419 967 dinars en 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	2021	2020
Services extérieurs	210 107	126 683
Autres services extérieurs	24 814	89 281
Dons et subventions	14 971	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	103 426	-
Déplacement	444 793	197 655
Services bancaires et postaux	2 126	1 522
Impôts, taxes et versements assimilés	5 655	4 826
<b>Total</b>	<b>805 892</b>	<b>419 967</b>

### 16. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 55 983 dinars pour l'exercice 2021 contre un montant de 26 543 dinars pour l'exercice 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	2021	2020
Pertes de changes	55 983	26 543
<b>Total</b>	<b>55 983</b>	<b>26 543</b>

### 17. Autres pertes

Les autres pertes présentent un montant de 71 dinars pour l'exercice 2021 contre un montant de 263 dinars pour l'exercice 2020. Le détail est comme suit :

Libellé	2021	2020
Pertes sur éléments non récurrent	71	263
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>263</b>

### 18. Les notes sur les rubriques de l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

- La trésorerie au début de l'exercice s'élève à	:	73 707
- La trésorerie affectée aux activités courantes s'élève à	:	197 424
- La trésorerie affectée aux investissements s'élève à	:	(6 342)
- La trésorerie provenant des activités de financement s'élève à	:	-
<b>- La trésorerie disponible au 31/12/2021 s'élève à</b>	<b>:</b>	<b>264 789</b>